

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 Octobre 2012

2012 DAC 717 Subvention à l'association Amicale des anciens des services spéciaux de la Défense Nationale (A.S.S.D.N) (15e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le Projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Amicale des anciens des services spéciaux de la Défense Nationale (A.S.S.D.N) ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article1 :Une subvention de fonctionnement 1.944 euros est attribuée à l'association Amicale des anciens des services spéciaux de la Défense Nationale (A.S.S.D.N) dont le siège social est situé 16-18 Place Duplex (15e) A00314/ 2012_06707 /20466.

Article2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40006 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre des anciens combattants